

Déclaration annuelle des jours de chasse en battue du Grand Gibier dans le département de la Côte-d'Or - saison cynégétique 2024/2025 -

Cette déclaration est à adresser avant le **10 septembre 2024**, soit par voie électronique à constat@fdc21.com, soit par voie postale à la **Fédération Départementale des Chasseurs de la Côte-d'Or – RD 105 – Lieu-dit « Les Essarts » - CS 10030 – 21490 NORGES LA VILLE Cedex**.

NOM – Prénom :

Président de la Société /groupement de chasse :

N° plan de chasse :

Je soussigné(e) chasser en battue le grand gibier les jours suivants :

- **Jour 1** :
- **Jour 2** :
- **Jour 3** :

(Sans déclaration de votre part, les jours de chasse en battue pour votre territoire seront le samedi et dimanche)

Fait à, le

Signature :

! Ne pas déclarer vos jours de chasse en battue sur le portail Adhérent CYNEF ; ceux-ci ne seront pas pris en compte.